



Délibération du Comité syndical SMTC

Séance du 12 décembre 2018

OBJET : POLITIQUE DE DEPLACEMENTS - Enquête mobilité certifiée Cerema - Lancement de la nouvelle enquête durant l'hiver 2019-2020 : partenariat et financement.

Délibération n° 1

Rapporteur : Yann MONGABURU

Le douze décembre deux mille dix-huit à 9 h 00, le Comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17

Nombre de votants, présents et représentés: 14

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Ludovic BUSTOS
Alan CONFESSON
Magdeleine FASOLA
Françoise GERBIER
Elisabeth LEGRAND
Francie MEGEVAND
Yann MONGABURU
Michel OCTRU
Marcel REPELLIN
Jean-Paul TROVERO

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GÉRIN
Jean-Claude PEYRIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Amandine GERMAIN pouvoir à Ludovic BUSTOS
Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à Michel OCTRU

ABSENTS :

Bernard CHARVET
Giovanni CUPANI
Délia MOROTE

Madame GERIN a été nommée secrétaire de séance.

Le rapporteur, Yann MONGABURU;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : POLITIQUE DE DEPLACEMENTS - Enquête mobilité certifiée Cerema - Lancement de la nouvelle enquête durant l'hiver 2019-2020 : partenariat et financement.

Exposé des motifs

Les enquêtes déplacements auprès des ménages, appelées historiquement « enquêtes ménages-déplacements » et désormais « enquête mobilité certifiée Cerema » (EMC²), sont menées auprès d'un échantillon aléatoire de la population et stratifié géographiquement. Il s'agit d'une photographie des déplacements réalisés par les habitants d'un territoire, un jour moyen de semaine, par tous les modes de déplacement. L'enquête apporte des informations socio-économiques, et donne des renseignements sur la mobilité quotidienne, les habitudes de déplacements, ainsi que sur l'opinion et la satisfaction des habitants. C'est un outil essentiel pour l'analyse de l'opportunité de choix d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de mobilité. Cette enquête permet de diagnostiquer et d'évaluer les pratiques de déplacements dans le cadre des projets d'infrastructures et de services de mobilité, des Plans de Déplacements Urbains, des Plans Locaux d'Urbanisme, des Schémas de cohérence territoriale, des Plans Air Climat Energie... Elle produit des données essentielles pour apprécier l'intérêt des futurs projets d'investissement, orienter et prioriser les projets d'investissement.

Les données produites alimentent l'évaluation socio-économique qui consiste notamment à valoriser les effets des projets d'infrastructures en termes sociaux (amélioration de la sécurité), économiques (réduction des temps de transport) et environnementaux (bruit, pollution atmosphérique, émissions de CO₂). En outre, l'ensemble des données produites alimente la base de données du modèle partenarial de simulation des projets, qui permet de tester différents projets d'infrastructures de voirie et de transports collectifs.

La maîtrise d'ouvrage des enquêtes mobilités est habituellement assurée par les autorités organisatrices de mobilité. Elles bénéficient en général d'une aide financière de l'Etat, qui fixe par ailleurs la méthodologie d'enquête afin de permettre les comparaisons avec d'autres agglomérations. Avec sept enquêtes ménages entre 1966 et 2010, l'agglomération grenobloise est la seule de province à disposer d'informations concernant l'évolution des pratiques de déplacements sur une période aussi longue. Les résultats de ces enquêtes sont très utilisés localement, par les collectivités, l'agence d'urbanisme, mais aussi au niveau national par des laboratoires de recherche, le Cerema... Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) horizon 2030 approuvé par le comité syndical du 5 avril 2018 prévoit la réalisation d'une nouvelle enquête en 2019/2020.

La dernière enquête déplacements date de 2010

L'enquête-ménages déplacements de 2010 a concerné 354 communes et plus de 800 000 habitants. Le SMTC a été le maître d'ouvrage de cette enquête dans le cadre d'un large partenariat associant l'Etat, la Région, le Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole, le Voironnais, le Grésivaudan et la Ville de Grenoble.

Pour l'ensemble de ces partenaires, à l'échelle de la grande région grenobloise, les résultats ont permis notamment d'orienter, de prioriser et d'évaluer les projets d'investissements. Les premiers résultats ont été publiés à partir de la fin de l'année 2010 et font depuis cette date l'objet d'utilisation et d'exploitation permanentes, en particulier pour tous les projets structurants : infrastructures ferroviaires (tramway, TER), transports en commun, évolution de l'aménagement de grandes voiries, plan de circulation... Cette enquête a aussi permis de fournir les données nécessaires pour produire des analyses sur la qualité de l'air, le bruit, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans la région grenobloise dans le cadre des évaluations environnementales du PDU, du PLUI, du SCoT, et pour le plan climat air énergie territorial.

Une nouvelle enquête est proposée pendant l'hiver 2019/2020

Depuis 2010, l'offre de mobilité a évolué de manière conséquente, et de nouveaux usages sont apparus. Il devient difficile de considérer que les comportements de mobilité sont les mêmes qu'en 2010. Aussi, la réalisation d'une nouvelle enquête pendant l'hiver 2019-2020 permettra :

- d'évaluer les effets de la mise en service depuis 2010 des nouveaux réseaux de transport, des opérations d'aménagements structurants, des nouveaux services de mobilités ;
- d'alimenter le suivi de la mise en œuvre du PDU et de réaliser son évaluation à mi-parcours ;
- d'actualiser les données nécessaires et de mettre à jour le modèle de simulation des déplacements, afin de réaliser les évaluations environnementales et socio-économiques permettant d'analyser l'opportunité des projets.

L'évolution des territoires institutionnels et des découpages administratifs a nécessité une adaptation et un ajustement par rapport à l'enquête de 2010 en termes de périmètre et de découpages des secteurs de tirage, tout en conservant la comparabilité nécessaire. La nouvelle enquête portera sur 359 communes soit environ 800 000 habitants, pour un nombre d'enquêtes d'environ 7 500 ménages enquêtés.

Cette enquête, réalisée sur un périmètre étendu, doit donc permettre d'apprécier l'efficacité des infrastructures, de calibrer l'évolution des services de mobilité, d'ajuster et de prioriser les futurs investissements des différents partenaires de l'enquête à l'échelle de la grande région grenobloise.

Méthode et organisation

Comme pour la précédente enquête, le SMTC assurera la maîtrise d'ouvrage et la conduite de cette opération partenariale. Étant donné l'importance des enjeux et le caractère partenarial de la démarche, le SMTC a décidé de mettre en place une organisation spécifique pour préparer et réaliser la nouvelle enquête ménages, avec :

- un comité de pilotage présidé par le SMTC et constitué des représentants des partenaires financiers et techniques (Métropole, Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Communauté de communes Le Grésivaudan, EP SCoT, CEREMA, Agence d'urbanisme), afin valider les grandes étapes de la démarche et la publication des résultats ;
- un comité technique d'élaboration, de suivi méthodologique et de validation d'exécution et des résultats.

Le SMTC et les partenaires, ont souhaité que le coût de la nouvelle enquête ne soit pas supérieur à celui de l'enquête de 2010. Pour ce faire, une proposition méthodologique adaptée aux besoins et optimisée par rapport aux coûts est proposée :

- Pour la partie dite « cœur d'enquête », (questionnaire standard), une partie des ménages (25%) seront interrogés par téléphone, ce qui permet de diminuer le coût d'enquête. 75% des ménages seront interrogés en face à face pour garantir la comparabilité avec les précédentes enquêtes intégralement en face à face.
- Quatre options complémentaires sont proposées pour répondre aux nouvelles attentes des partenaires. Leur réalisation est rendue possible grâce aux économies générées par la partie téléphonique de l'enquête « cœur » :
 - Option « week-end », pour estimer les niveaux de mobilité et de parts modales le samedi et le dimanche ;

- Option « questionnaire en ligne », pour suivre spécifiquement les « signaux faibles » de la mobilité (co-voiturage, autopartage...);
 - Option « fréquence + », à déclencher quelques années après l'enquête « cœur » pour pouvoir actualiser quelques grands indicateurs de mobilité sur de grandes zones (intéressant notamment par rapport aux travaux et à la mise en service de grands projets tels que A480/Rondeau);
 - Option « smartphone / traces GPS », option expérimentale permettant d'estimer l'impact de travaux sur les itinéraires et les heures de déplacements.
- L'évolution des territoires institutionnels et des découpages administratifs nécessite un ajustement par rapport à l'enquête de 2010, tout en conservant la comparabilité nécessaire avec les précédentes enquêtes. L'EMC² portera sur 359 communes, soit environ 800 000 habitants, pour un nombre d'enquêtes d'environ 7 500 ménages enquêtés.
 - Un partenariat méthodologique et technique avec le Cerema, l'Agence d'urbanisme et l'INSEE.
 - Les missions d'assistance méthodologique et technique de l'Agence d'urbanisme, ainsi que celles relatives à l'analyse des résultats de l'enquête, seront intégrées au sein des missions inscrites au programme partenarial de l'Agence en 2019, 2020 et 2021.
 - Une convention de coopération entre le SMTC et le Cerema (cf. annexe) définit le contenu du partenariat avec le Cerema pour la réalisation de l'EMC². En effet, dans le cadre de ses missions le Cerema est notamment chargé de contribuer, en lien étroit avec les collectivités territoriales, à la connaissance et à l'observation des territoires, et peut ainsi réaliser des projets, des expertises, des statistiques, des études...

Calendrier prévisionnel

Les deuxième et troisième trimestres de l'année 2018 ont été consacrés à la mise en place de la démarche et à la définition du programme de travail, comprenant la détermination du périmètre, la méthodologie d'enquêtes et l'organisation institutionnelle et financière. La préparation technique des enquêtes sera engagée durant l'hiver 2018-2019 en vue d'une réalisation sur le terrain entre octobre 2019 et avril 2020, ce qui permettra l'exploitation et l'analyse des données à partir de l'été 2020 et une publication des résultats au fur et à mesure entre janvier et décembre 2021.

Coût et plan de financement prévisionnels de l'enquête

Le montant global de l'enquête déplacements n'excédera pas celui de l'enquête de 2010, dans une enveloppe de 2 010 000 € HT (soit 2 412 000 € TTC), comprenant la réalisation de l'enquête et l'assistance méthodologique du CEREMA.

Le coût final dépendra :

- du nombre final de questionnaires ;
- des enquêtes complémentaires (options) ;
- et de l'ensemble des prestations à affiner dans le cadre de la mise au point méthodologique.

Coût prévisionnel détaillé de l'opération :

Missions	Coût (€HT)	Coûts (€TTC)
Cœur d'enquête	1 400 000	1 680 000
Option « Week-end »	50 000	60 000
Option « questionnaire en ligne »	10 000	12 000
Option « fréquence + »	155 000	186 000
Option « enquête smartphone »	70 000	84 000
Assistance méthodologique CEREMA	325 000	390 000
Total coût prévisionnel EMC²	2 010 000	2 412 000

La répartition financière proposée se base sur une subvention attendue de l'Etat de l'ordre 20% du montant global du projet, soit 443 440 euros.

Proposition de financement :

Partenaires	Clés de répartition proposée	Montant estimé
Etat	20%	433 440 €
SMTC	21%	455 112 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	20%	433 440 €
Département de l'Isère	14%	303 408 €
Pays Voironnais	10%	216 720 €
Le Grésivaudan	10%	216 720 €
Grenoble-Alpes Métropole	4%	86 688 €
EP SCOT	1%	21 672 €
Sous-total financement Etat/collectivités	100%	2 167 200 €
CEREMA (apport dans le cadre de la convention de partenariat public-public avec le SMTC)	Forfait	244 800 €
TOTAL	100%	2 412 000 €

L'assistance générale et technique de l'Agence d'urbanisme est estimée à 400 jours d'activité au total. Cette mission sera inscrite au programme partenarial de l'Agence en 2019 (100 jours d'activité prévisionnels), 2020 (150 jours d'activité prévisionnels) et 2021 (150 jours d'activité prévisionnels).

En conséquence, il est proposé au Comité syndical SMTC

Vu les articles L.5721-1 et L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMTC du 16 décembre 2015,

Après examen de la Commission Réseau du 29 novembre 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- décide le lancement de la démarche de réalisation d'une enquête mobilité certifiée Cerema selon le calendrier prévisionnel et l'organisation tels que présentés ;
- décide que le SMTC assure la maîtrise d'ouvrage de cette démarche au nom des différents partenaires et notamment de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de Grenoble-Alpes Métropole, de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, de la communauté de communes Le Grésivaudan ;
- valide la proposition de financement pour les prestations extérieures à assurer dans ce cadre, pour un coût global d'investissement estimé à 2 010 000 € HT (soit 2 412 000 € TTC) ;
- mandate le Président pour solliciter les participations financières des collectivités associées et des autres partenaires, et autorise le Président à signer les conventions partenariales de financement avec chacun de ces partenaires ;
- autorise le Président à solliciter la subvention la plus élevée possible de l'Etat ;
- autorise le Président à passer une convention de coopération « public-public » avec le Cerema ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2019, 2020 et 2021 du SMTC ;
- décide de participer au financement de la mission de l'Agence d'Urbanisme au sein du programme partenarial de l'Agence d'urbanisme pour les années 2019, 2020 et 2021 ;
- autorise le Président à lancer les consultations correspondant à cette opération ;
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Le Président,

Yann MONGABURU

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2018.